



RAPPORT

Rome,
Italie,
21-24 mars
1995

Quatrième session du Groupe technique sur le criquet pèlerin



Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

**RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION DU GROUPE TECHNIQUE
SUR LE CRIQUET PELERIN**

**Rome, Italie
21-24 mars 1995**

**Division de la Production et de la Protection des Plantes
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome 1995**

Introduction

1. A sa 33e session, le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC-Desert Locust Control Committee) a revu le mandat et la composition de son Groupe technique et a proposé que la session suivante du Groupe technique "ait lieu en mars afin de poursuivre les discussions sur la mise en oeuvre du programme EMPRES et son extension à d'autres régions hors de la Région centrale. A cette occasion, le Groupe technique inviterait des représentants supplémentaires des pays donateurs à participer à ses délibérations pour assurer un plus large soutien aux actions futures."

2. La session a été ouverte par Mohamed S. Zehni, Directeur d'AGP, qui a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les différents points de l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour suivant a été proposé :

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Président
4. Résumé de la situation acridienne actuelle
5. Aspects économiques de la lutte contre le Criquet pèlerin
6. Stratégies de lutte contre le Criquet pèlerin
7. Réalisation du programme EMPRES
8. Extension du programme EMPRES vers les Régions Ouest et Est
9. Points divers
10. Adoption du rapport

4. M. M. Shafi a été élu Président de la session. Les personnes suivantes y ont participé :

Membres :

- L. Bonneau
- B. Chara
- A.A.M. El-Gammal
- C. C. Gueye
- A.H. Karrar
- J. Rosenberg
- M. Shafi
- A.T. Showler

Observateurs :

- D. Link (Allemagne)
- B. Johannessen (Norvège)
- K. Kawakami (Japon)
- A. N'Diaye (OCLALAV)
- C. van Vugt (Pays-Bas)
- S. Wiktélius (Suède)

Personnel FAO : M.S. Zehni
N.A. van der Graaff
A. Hafraoui
A. Condos
K. Cressmann
M. de Montaigne
N. Mahjoub
A. Monard
H. Niggemann
M. Taher
B. Zelazny

Consultants : P. Gruys
J. Roffey

5. La réunion a exprimé ses condoléances à la famille et aux amis du Prof. F.A. Schulz, brutalement décédé en Allemagne le 11 mars 1995. Prof. Schulz était depuis 1990 le Président du Comité scientifique PNUD/FAO.

Situation acridienne actuelle

6. Le Secrétariat a résumé les récents développements de la situation relative au Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et dans la région centrale. Cette situation est préoccupante, en particulier en ce qui concerne l'extension des infestations actuelles et les bonnes précipitations récemment reçues dans le sud de la Péninsule Arabique et dans les aires de reproduction printanière de l'Afrique du Nord-Ouest.

7. La reproduction est en cours en Mauritanie, au Maroc, en Algérie, en Egypte et en Arabie Saoudite. Il y a eu de nouvelles signalisations de fortes densités d'ailés et de groupes denses dans l'ouest et l'est de l'Algérie ainsi que d'ailés présents dans le sud de la Tunisie. D'autres ailés et quelques petits essaims sont probablement présents dans l'ouest de la Libye. Une reproduction inhabituelle a été signalée durant le mois de février dans le nord du Niger. En Egypte, des essaims ont été signalés principalement dans les oasis du désert occidental, le long de la frontière avec le Soudan de la Libye au Nil. D'autres essaims ont été observés à l'Est, entre le Nil et la mer Rouge. Des opérations de lutte aériennes et terrestres se poursuivent en Mauritanie et en Arabie Saoudite et des traitements terrestres sont en cours en Egypte, en Algérie et au Maroc.

8. En fonction de l'efficacité des opérations de lutte et de la réussite de la reproduction printanière, il se peut qu'une importante augmentation de populations menace le Sahel et l'Asie du Sud-Ouest au début de l'été 1995.

9. La réunion a reconnu la gravité de la situation actuelle relative au Criquet pèlerin et le fait que cette situation pouvait s'aggraver au cours des prochains mois. La session a exprimé le souhait que les pays affectés et les donateurs puissent faire tous les efforts possibles pour contrôler cette situation.

Aspects économiques de la lutte contre le Criquet pèlerin

10. Les résultats du Groupe de travail ad-hoc sur les aspects économiques de la lutte contre le Criquet pèlerin, dont la réunion s'est tenue au siège de la FAO du 15 au 17 mars 1995, ainsi que d'autres travaux sur ce sujet, ont été résumés par le Secrétariat. Bien que des informations existent sur l'impact économique des infestations du Criquet pèlerin et sur les coûts des opérations de lutte, le Groupe de travail a conclu qu'il n'était actuellement pas possible d'être sûr que les montants alloués à la lutte contre le Criquet pèlerin soient justifiés par les bénéfices, en termes de pertes évitées.

11. Le Groupe technique a souligné le besoin de collecter davantage d'information fiable sur le sujet à des fins de politique. Entre autres, il a recommandé qu'une étude pilote soit réalisée, à partir des données disponibles, sur la relation entre dynamique des populations et impacts potentiels. Elle incluerait un modèle simple décrivant la taille des essaims, leurs déplacements et leur comportement alimentaire. Le modèle permettrait d'obtenir la situation dans laquelle les bénéfices seraient optimisés pour tous les pays affectés. Il serait ensuite possible d'utiliser cette information comme base d'un accord international sur la gestion coopérative du Criquet pèlerin.

12. Plusieurs participants ont insisté sur la menace sérieuse que le Criquet pèlerin représente pour les pays affectés, sur l'importance de l'agriculture dans ces pays ainsi que sur les aspects humains liés au problème acridien. Les difficultés inhérentes à l'acquisition de données fiables sur les pertes de récolte réelles et potentielles ont été évoquées. Les estimations sur des dégâts potentiels seront toujours entâchées d'incertitudes car la dynamique des populations de ce ravageur est très variable, de même que les conditions écologiques qui l'influencent.

13. Il a été souligné que l'information sur les pertes de récolte potentielles devrait être collectée de manière à pouvoir comparer l'importance économique du Criquet pèlerin à celle d'autres ravageurs des cultures dans les pays affectés.

14. Des options pour des actions futures ont été discutées selon les recommandations du Groupe de travail ad-hoc. Il a été estimé qu'un effort de collaboration, qui associerait l'expérience et l'expertise des pays affectés et des donateurs, était nécessaire pour approfondir les connaissances sur les aspects économiques de la lutte contre le Criquet pèlerin. En préliminaire, les grandes lignes des composantes ci-dessous ont été préparées et discutées par le Groupe technique.

15. La réunion s'est accordée sur les points suivants :

- La FAO préparerait les grandes lignes et les propositions pour les différentes composantes du projet collaboratif et assurerait la liaison avec les donateurs et les pays affectés en ce qui concerne la participation et les fonds.
- Bien que les différents aspects du projet soient soutenus par des groupes variés, la FAO assurerait l'exécution et la coordination. Des interactions étroites entre les différents groupes et leurs activités seront développées.
- La FAO garantirait la mise à disposition des résultats auprès des pays affectés et de la communauté internationale.

Un projet collaboratif sur les aspects économiques et les stratégies de lutte contre le Criquet pèlerin consisterait en :

Analyse générale

Analyse rapide et approchée des coûts et bénéfices de la lutte contre le Criquet pèlerin, basée sur l'information existante et les études antérieures. Cette analyse pourrait être réalisée par une équipe d'experts (par exemple des économistes et des spécialistes de la lutte antiacridienne) sur une période de plusieurs mois. Les résultats fourniraient les bases d'un projet à long terme sur la gestion du Criquet pèlerin (EMPRES) mais également une information essentielle sur d'autres éléments du projet.

Etude de cas

Les campagnes récentes, pour lesquelles les informations les plus détaillées sont disponibles sur les signalisations acridiennes, les conditions écologiques, les opérations de lutte et les pertes de récolte, devraient être analysées. Il pourrait être intéressant de limiter ces études à un pays ou à de courtes périodes. Les études de cas devraient inclure, entre autres, la mise à jour des indices de vulnérabilité des cultures introduits par Bullen dans les années 60, et utiliser l'approche de Herok et Krall (1995). Les études de cas devraient être ultérieurement combinées aux analyses sur les stratégies de lutte (voir ci-dessous).

Modèle économique

Ce point incluerait différents éléments tels que la construction du modèle, sa validation avec les données actuelles et les résultats des études de cas et l'optimisation des bénéfices pour tous les pays affectés.

Il a été souligné qu'il serait difficile de modéliser les stratégies de lutte et que certains modèles devraient être étroitement corrélés à des situations de terrain vécues dans le passé.

Etudes de terrain/Application

Cela incluerait des activités telles que :

- le développement de méthodes simples et standardisées d'évaluation des pertes de récolte,
- l'étude de la gestion du risque dans les pays affectés,
- le développement de critères de lutte basés sur les résultats des études de cas et du modèle économique,
- des études de terrain complémentaires pour combler les importantes lacunes concernant les paramètres économiques (analyses des décisions de lutte, impact des opérations de lutte, recherche sur le comportement alimentaire).

Stratégies de lutte contre le Criquet pèlerin

16. Un résumé des propos et discussions précédents sur les stratégies de lutte contre le Criquet pèlerin a été présenté par le Secrétaire de la FAO. Par le passé, les stratégies dans les pays affectés ont évolué d'une approche défensive de protection des cultures à une approche offensive dont le but est la prévention des fléaux et des recrudescences.

17. Il y a eu un accord général sur l'importance d'informations fiables concernant la pluviométrie et la végétation comme base de décision pour le suivi et les opérations de lutte précoce. Cela s'applique en particulier aux aires de grégarisation et aux aires de reproduction du Criquet pèlerin dont l'importance saisonnière varie. La nécessité de fournir aux services nationaux et régionaux de protection des plantes des informations de grande qualité dans ce domaine a été soulignée. Différentes options pour obtenir les données de pluviométrie et de végétation ont été discutées et les limites et difficultés techniques dans ce domaine ont été notées.

18. Les participants à la réunion ont exprimé des doutes quant à l'utilité des critères permettant la sélection de cibles à traiter proposés en 1985 par un groupe d'experts. Pour être plus utiles, les critères devraient être plus détaillés par des études et des travaux de recherche.

19. Aucune conclusion n'a pu être énoncée concernant la suggestion de limiter les opérations de lutte à des aires stratégiques situées à proximité de cultures à haute valeur économique à partir du moment où le fléau s'est développé. Plusieurs participants ont à nouveau insisté sur le rôle de la lutte préventive pour éviter les fléaux majeurs.

20. En discutant la proposition d'analyse de la recrudescence de 1992-1994 dans le but d'évaluer l'impact des différentes options de lutte, le caractère exceptionnel des recrudescences du Criquet pèlerin a été souligné et, à partir de là, la nécessité de réaliser des analyses pour plusieurs recrudescences. La relation entre cette étude et celles faites sur l'impact économique du Criquet pèlerin dans le but de développer des stratégies de lutte plus performantes, a été clarifiée. La prudence a été recommandée pour que les approches théoriques ne s'éloignent pas trop de la réalité et ne produisent pas de résultats trompeurs. La nécessité d'utiliser les données des Services de protection des végétaux des pays affectés a été soulignée.

21. **La réunion a convenu que :**

- . la priorité doit être accordée au suivi de la pluviométrie ;
- . des critères de décision détaillés doivent être définis et les critères antérieurs reconsidérés ;
- . des études spécifiques sur les recrudescences et les fléaux passés devraient être entreprises afin d'évaluer l'efficacité des campagnes et l'impact des différentes stratégies de lutte.

Mise en oeuvre du Programme EMPRES

22. Le Secrétariat de la FAO a présenté ce sujet en faisant référence au contexte d'origine du Programme, aux résultats des réunions et discussions précédentes sur EMPRES et au rapport de la mission de formulation. Les questions en suspens relatives à la mise en place du programme EMPRES dans la Région centrale ont été résumées et un document sur ce sujet, préparé par un consultant, a été proposé au Groupe comme base de discussion. Trois projets pilotes, financés par le programme régulier de la FAO, ont été décrits ; ils constitueront d'importantes activités de base au programme EMPRES.

23. La réunion a approuvé le concept général et les orientations du programme EMPRES et a souligné l'urgence de sa mise en oeuvre dans la Région centrale.

24. La réunion a fait les commentaires spécifiques suivants sur le document de mise en oeuvre du programme EMPRES proposé :

- . Le processus évolutif du programme EMPRES, souligné dans le rapport de formulation, doit être maintenu et développé dans le document de mise en oeuvre.
- . L'importance de la formation et de la recherche comme éléments constitutifs du programme a été soulignée ainsi que l'intégration, aux activités d'EMPRES, de l'assistance bilatérale mise en place et planifiée dans ces régions.
- . Il a été suggéré de faire une distinction nette entre développement et activités opérationnelles de manière à permettre une plus grande flexibilité au financement des donateurs.
- . Un soutien général en faveur d'un fonds d'urgence s'est exprimé, mais les mécanismes et les modalités doivent être davantage étudiés par la FAO en consultation avec les parties concernées. Il a également été noté qu'un tel fonds devrait couvrir d'autres régions.
- . Une participation active des pays affectés a été considérée comme essentielle pour une mise en oeuvre réussie du programme.
- . Dans un souci d'économie et d'efficacité, les opérations aériennes de surveillance et de lutte, en particulier celles qui impliquent les hélicoptères, doivent être soigneusement étudiées.

25. La réunion a convenu que :

- . les composantes "alerte précoce" et "échange d'informations" d'EMPRES devraient être prioritaires.
- . EMPRES devrait accorder une attention particulière à l'introduction de méthodes et de systèmes innovateurs dans le but d'améliorer la qualité des opérations de surveillance et de lutte. L'accent devrait être mis sur des activités de développement durable.
- . EMPRES ne devrait pas essayer de créer des structures qui entreraient en compétition avec les activités des organisations régionales existantes. Les ressources disponibles localement devraient être utilisées autant que possible.
- . EMPRES devrait établir un cadre de travail permettant aux experts d'autres régions de participer aux activités du programme dans la Région centrale.
- . il faudrait établir des liens avec les autres activités bilatérales en cours ou planifiées qui contribuent aux objectifs d'EMPRES. Cela s'applique particulièrement aux activités de formation et de recherche.

26. **La réunion s'est accordée sur les grandes lignes suivantes du programme EMPRES :**

Le programme devrait comporter une partie introductive faisant état de l'importance de la lutte préventive. Sur ce point, la réunion a rappelé que le rapport de la mission de formulation d'EMPRES disait : "Etant donné l'importance de la Région centrale comme origine de nombreuses pullulations et recrudescences, il a été proposé que le programme commence dans cette région, se concentrant sur les pays situés des deux côtés de la mer Rouge, et qu'il soit ultérieurement étendu à d'autres régions."

Le premier but du programme EMPRES sera de :

Prévenir les invasions du Criquet pèlerin provenant de la Région centrale de l'aire de distribution de ce locuste par des prospections bien dirigées et conduites en temps utile et des interventions respectueuses de l'environnement, pour minimiser ou réduire les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire dans la Région centrale et au-delà.

L'objectif du programme sera de :

Promouvoir et participer à la réalisation d'une autosuffisance régionale pour éviter les fléaux acridiens, à travers le renforcement des composantes nationales, régionales et internationales des systèmes de gestion du Criquet pèlerin déjà existantes.

Les activités du programme inclueront les composantes suivantes :

Etablir une unité régionale pour coordonner et organiser les activités d'EMPRES.

Etablir un système d'alerte précoce amélioré pour la Région centrale ; ce système identifiera et surveillera les aires d'infestation réelles et potentielles.

Etablir un système d'échange d'informations efficace pour améliorer la prise de décision et mobiliser rapidement les opérations de lutte.

Renforcer la capacité de suivi et de lutte précoce dans la Région centrale par différentes activités de développement.

Revoir et analyser l'efficacité des différentes stratégies de lutte en incluant les méthodes de lutte alternative (pas uniquement chimiques).

Aider à la mise en place de plans d'opérations rapides et d'assistances d'urgence.

Ces activités auront recours, entre autres, à la formation et à la recherche.

27. **La réunion a convenu que :**

les grandes lignes énoncées ci-dessus seraient ultérieurement développées par le Secrétariat de la FAO en collaboration (par correspondance) avec les membres du Groupe technique.

Extension du programme EMPRES à d'autres régions

28. La réunion a reconnu l'importance des Régions occidentale et orientale dans les tentatives de prévention des recrudescences et des fléaux. L'historique du projet de lutte préventive en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest a été résumé par le Secrétariat. Il a été également noté qu'un donateur a manifesté son intérêt pour cette proposition de projet mais a demandé des précisions et des modifications ainsi qu'une liaison avec le programme EMPRES.

29. La réunion a convenu que :

- Le programme de lutte préventive pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest doit continuer à être développé et doit être lié au programme EMPRES dans la Région centrale.